

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

La place du peuple

Lors du débat du Conseil national sur la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, Mme Cesla Amarelle a déclaré: «En démocratie, le peuple est un organe de l'Etat, ce n'est pas le chef.» La formule a déclenché de fortes réactions. Mme Amarelle l'a reprise et développée dans *24 heures*¹: le peuple, dit-elle, est l'un des éléments constitutifs de l'Etat démocratique, avec les cantons, l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral et les tribunaux; ses pouvoirs sont réels, mais limités par la Constitution, la séparation des pouvoirs et les usages.

Le discours de Mme Amarelle est strictement juridique. Son «peuple», c'est l'ensemble des citoyens qui ont le droit de vote, rien de plus. Associé aux cantons, le peuple peut certes modifier la Constitution, mais il ne peut décider de tout à la place des autorités élues, ni juger à la place des tribunaux.

Ce n'est pas faux, mais on reste à surface des choses. Car le peuple est beaucoup plus qu'un «organe de l'Etat». C'est une réalité communautaire et territoriale durable, riche de toutes les lignées familiales qui y vivent, de tous les liens qui se sont établis entre elles, de tous les intérêts qui les font vivre, locaux, professionnels, culturels, religieux, etc.

Et le parlement de Mme Amarelle n'est pas non plus un simple «organe de l'Etat». C'est une caste très consciente d'elle-même, imbuée de ses prérogatives, autosuffisante, autocongratulante, centralisatrice, étatiste et volontiers internationaliste². Ses dérives et défaillances n'ont pas été pour rien dans la réussite de l'initiative de l'UDC. Toute à sa volonté de remettre le peuple à sa place, Mme Amarelle n'en fait pas seulement mention.

«Après tout, qui t'a fait conseillère nationale?» demandent ses adversaires à Mme Amarelle. En bonne doctrine démocratique, rappellent-ils, c'est le peuple qui est à l'origine de l'Etat politique. Il est même le fondement de sa légitimité. C'est de ce corps quasi mystique que procède la volonté générale. Le peuple est beaucoup plus qu'un organe de l'Etat, il est l'Etat, comme Louis XIV.

De plus, la participation du citoyen à la formation de la volonté générale étant inaliénable, sa représentation par le parlement est un mythe. Dans le meilleur des cas, c'est un pis-aller, bricolé pour des raisons pratiques et parce qu'on ne peut pas convoquer les assemblées de communes pour régler chaque détail du quotidien. Mais sur le

fond, le recours permanent à la démocratie directe, tel qu'annoncé par M. Blocher après son éviction du Conseil fédéral, n'est pas un abus, mais un retour aux sources.

Mme Amarelle reconnaît sans doute le rôle mystique du peuple, mais seulement en tant qu'il pose la démocratie parlementaire comme seul régime acceptable et en tant qu'il garantit le caractère incontestable des élections. Le peuple est le totem de la démocratie, il convient de l'encenser une fois tous les cinq ans... avant de revenir aux affaires sérieuses.

La formule «organe de l'Etat» est au mieux maladroite, au pire révélatrice. Si le peuple lui-même est un organe de l'Etat, il n'y a plus «rien hors de l'Etat», formule mussolinienne caractérisant l'Etat totalitaire.

Que l'Etat soit distinct du peuple est au contraire une nécessité pour que les libertés des personnes et l'autonomie des familles et des corps intermédiaires soient possibles.

Mais le recours constant au peuple n'est pas satisfaisant non plus. Il s'accompagne souvent de proclamations démagogiques et de simplifications abusives. Il induit à négliger, comme ergotages déplacés, des notions juridiques aussi essentielles que la proportionnalité, la prescription ou la non-rétroactivité des lois. Il marginalise les cantons et favorise la prééminence du groupe linguistique germanophone, comme on l'a vu avec l'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Il fait souvent plus appel aux passions qu'à la réflexion et au souci du bien commun. Et la mise des lois au service des passions est elle aussi un pas vers l'Etat totalitaire.

Pour exister, le peuple a besoin d'être structuré en nation et dirigé par un Etat distinct de lui. Et il a non moins besoin que ses intérêts soient représentés et défendus face à cet Etat et à son administration. Ce dernier rôle devrait être celui des parlementaires, ses «représentants» élus.

Malheureusement, le parlementaire exerce simultanément deux fonctions

qui, en toute logique, devraient s'exclure l'une l'autre. Comme représentant, il est censé défendre le peuple et ses intérêts. Comme législateur, c'est lui qui décide quels sont les intérêts et les obligations du peuple. Comment le mandant ne se méfierait-il pas de ce mandataire obligatoire, qui veut bien être désigné par lui mais qui refuse de lui rendre des comptes? C'est ce que l'UDC a compris, d'où son succès. Mais elle n'est pas allée jusqu'à remettre en cause cette double et contradictoire fonction, tare rédhibitoire de la démocratie.

On ne supprimera cette tare qu'en séparant strictement les organes législatifs et les organes qui représentent le peuple. Et pour autant, encore, que ces derniers représentent les intérêts réels et divers du peuple plutôt que ses opinions et ses émotions.

La consultation sur un projet de loi auprès des milieux concernés va dans ce sens. Mais, alors qu'elle devrait orienter et même cadrer le législateur, elle ne lui sert le plus souvent qu'à prévoir plus tôt et à combattre mieux les résistances à son génial projet.

La démocratie directe, étant elle aussi à la fois représentative et décisionnelle, souffre de la même ambiguïté que le parlement. Néanmoins, elle permet de corriger, au profit du peuple, les manques et les excès de l'autorité. Malgré les abus patents qu'en font les partis, la Ligue vaudoise est opposée à toute tentative d'en réduire le champ d'application au profit d'un prétendu droit supérieur... ou du confort de ceux qui nous dirigent.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ «Etre patriote, c'est connaître sa Constitution», *24 heures* du 10 avril 2014.

² Empressons-nous de dire que les socialistes ne sont pas seuls en cause. L'action des libéraux n'est pas beaucoup moins nocive, engendrant des lois liberticides et anti-fédéralistes, comme on le voit avec la législation sur les cartels, la Commission de la concurrence, le marché intérieur suisse, la libre circulation européenne et autres créations destinées à «libéraliser» le marché.

Aspects de la vie vaudoise

Hodler, peintre-soldat

(*fm*) Ferdinand Hodler était-il aussi habile au maniement des armes qu'à celui des pinceaux? Nous ne le saurons peut-être jamais; toujours est-il que, lors d'un cours de répétition à Bière, l'artiste réalise, entre le 17 mars et le 1^{er} avril 1881, une peinture murale sur la paroi située derrière le comptoir de la cantine dite «des soldats». Illustrant des scènes de la vie quotidienne du soldat, cette peinture fut détachée de la paroi pendant les travaux de rénovation de la cantine et remontée sur un châssis en bois afin d'être restaurée. Et c'est le château de Morges et ses musées qui ont reçu cette œuvre unique en prêt de la Collection d'art de la Confédération. Elle a été présentée pour la première fois au public en présence d'autorités locales et cantonales le mardi 18 mars dernier, exactement cent trente-trois ans après sa réalisation. Elle est désormais à voir dans la réception du château de Morges.

Vibiscum a vingt-cinq ans

(*fm*) Vibiscum, autrement dit l'Association des amis du Vieux-Vevey, est née il y a vingt-cinq ans grâce à une poignée d'amoureux de la ville et en réaction à une période où les projets de démolition se multipliaient. Pourtant l'Association n'a pas mis systématiquement les bâtons dans les roues des promoteurs de l'époque; pour François

Chavannes, qui présida Vibiscum pendant vingt ans, il s'agissait de «guider plutôt que de nous opposer. Notre credo: intéresser et s'intéresser au patrimoine de la ville» (*24 heures*, 22-23 mars 2014). Par ailleurs, l'Association a publié, sous l'impulsion et la plume d'André de Giuli (décédé en 2009), des *Annales* de grande qualité dont le quinzième volume sortira à la fin de l'année.

Les Editions Cabédita au Salon du livre de Genève

(*fm*) Les Editions Cabédita, sises à Bière, accueilleront sur leur stand du Salon du livre de Genève (rue Kafka, 1151), le vendredi 2 mai de 10h à 17h, les historiens et écrivains militaires qu'elles ont publiés. Tout au long de la journée, se succéderont pour présenter leurs ouvrages les auteurs suivants: notre collaborateur Pierre Rochat (*La garnison de Saint-Maurice*), Pierre-Antoine Goy (*Mannerheim, maréchal de Finlande et allié de la Suisse*), Alain-Jacques Tornare (*Les Vaudois de Napoléon, Vaudois et Confédérés au service de la France, La Bérézina – Suisses et Français dans la tourmente de 1812*), Pierre Streit (*Général Henri Guisan – Ecrits de guerre, Le général Guisan et l'esprit de résistance*), Gérard Miège (*La Suisse des Bonaparte, Genève et la Suisse au temps des révolutions*).

Subsidiarité

Le Conseil fédéral, à la suite du conseiller aux Etats Lombardi, croit bon de légiférer sur les heures d'ouverture des magasins: de 6 à 20 heures en semaine, de 6 à 19 heures le samedi. Comme s'il y avait besoin de normes fédérales pour cadrer la vie du commerce dans des endroits aussi différents que Kronofingen, Montreux et Chiaso Et cela promet – pour quel avantage? – de nouvelles empoignades avec les syndicats.

Nos Sept, commentant la constitutionnalité du projet, constatent que la

Confédération a le droit de légiférer sur l'exercice du commerce et de l'industrie, ce qui n'est hélas pas contestable. Ils ajoutent que la règle constitutionnelle sur la subsidiarité (la Confédération ne légifère pas si les cantons peuvent s'en tirer tout seuls) est respectée, car ce cadre horaire serait un minimum et les cantons pourraient aller plus loin!

En vertu de la subsidiarité, les cantons peuvent donc continuer à conduire le char de l'Etat, mais dans une rue à sens unique.

J.-F. C.

L'Eve future de Villiers de l'Isle-Adam

Nous sommes dans la dernière décennie du XIX^e siècle. Menlo Park, près de New-York, est le fier laboratoire de Thomas Edison, l'inventeur du téléphone, du phonographe, de la lampe électrique et de bien d'autres merveilles encore. Les ressemblances avec le personnage réel s'arrêtent là. Dans *L'Eve future* de Villiers de l'Isle-Adam – le roman est paru en 1886 – Edison est le personnage principal d'une féerie moderne. Enchanteur, magicien, sorcier, il met au point une femme artificielle.¹ Il s'agit de créer un androïde de femme mais sans les défauts de celle-ci.

Un jour, l'inventeur reçoit la visite d'un ami, Lord Ewald, un aristocrate anglais. Celui-ci lui fait le récit d'un amour douloureux. Exalté par la beauté extraordinaire d'une femme, il constate que son admiration pour les lignes parfaites de son corps est proportionnelle au dégoût qu'inspire «sa glaçante maladresse». Le jeune homme ne comprend pas qu'une telle disproportion puisse exister chez une femme entre le corps et l'âme. Il décide de renoncer à elle, car il n'est «pas de ceux qui acceptent de posséder un corps dont ils récuseraient l'âme.» En même temps, il est malheureux, l'amour étant le désir de plaire à un seul être à l'exclusion de tous les autres. Il est si malheureux qu'il se résout à mettre fin à sa vie. Il aimerait tellement qu'on ôtât cette âme de ce corps. Pour l'inventeur, cette exclamation désespérée de l'amant déçu est du pain béni. Il ne lui propose rien de moins que d'accomplir son souhait.

Ce ne sera non plus une femme, mais un ange, non plus la réalité mais l'idéal. Lord Ewald reste sceptique. Mais il n'a rien à perdre et se laisse tenter par le démiurge. Voilà le point de départ de ce roman fantastique qui fait penser au mythe de Pygmalion dont il est une sorte de réédition moderne. Pygmalion épouse sa propre création, sauf que, dans le mythe, sa statue de femme en ivoire prend vie grâce à l'intervention de la déesse Aphrodite et l'homme reste donc dépendant de la volonté des dieux.

Tout au long du roman, deux conceptions de la vie s'opposent. Il y a, d'une part, l'idée qu'il nous faut accepter la vie avec toutes ses imperfections, ses déceptions, ses dissonances, ses amertumes, ses souffrances et ses monotonies; et, d'autre part, il y a le désir opposé de transfigurer la vie, de revivre perpétuellement nos moments de bonheur avec l'être aimé dans un monde parfait, et comme au-delà de l'usure du temps. Edison se promet de réaliser tout cela grâce au progrès technique. «Arrêter le temps, n'est-ce pas ce dont tout le monde rêve?, dit-il à son ami anglais, ne voulons-nous pas tous revivre éternellement les choses qu'on a aimées sans jamais vivre des choses nouvelles qui ne sont que désenchantement?»

Pour lui, les machines sont faites pour dépasser la vie toujours limitée, toujours décevante, quitte à bouleverser complètement le sens de l'humanité. En permettant de vivre ce que la vie réelle ne permet pas, la science se

met entièrement au service du monde des rêves et des illusions. Elle devient elle-même une fiction, mais une fiction qui se réalise. Car non seulement Edison pousse jusqu'au bout la fascination pour la femme artificielle et parfaite, mais surtout il y parvient. L'androïde qu'il crée est une copie physiquement si parfaite qu'il devient tout à fait impossible de la distinguer de son modèle. Mais ce qui est proprement effrayant, c'est que cette femme artificielle a une âme. Elle est parfaitement humaine, même plus humaine que son modèle. Elle permet au jeune homme de renâtrer à la vie.

Les intentions d'Edison sont-elles bonnes ou mauvaises? Tente-t-il le diable ou Dieu? C'est là la question que pose en filigrane ce roman si subtil, si raffiné, si intelligent en même temps que totalement fantastique, féérique et terrifiant. Quoi de plus terrifiant en effet que cette histoire d'un jeune homme cultivé qui préfère l'amour d'une machine à celui d'un être humain.

Par rapport à cette question fondamentale, Villiers de l'Isle-Adam reste longtemps dans une position ambiguë, ce qui ne gâche en rien le plaisir de la lecture. Cette ambiguïté s'explique plus par une implication profonde dans cette œuvre – il l'a constamment remaniée pendant neuf ans avant de livrer une version définitive – que par une position neutre et distanciée. En lisant ce roman, on a constamment l'impression que son auteur est tiraillé entre un doute profond de la Création et la croyance, entre le diable et Dieu,

ce qui est pour beaucoup dans la fascination qu'il nous procure.

Le dénouement, qu'on se gardera bien de dévoiler, ne laisse plus rien subsister de l'ambiguïté. Il montre bien que la création d'une femme artificielle plus parfaite que l'original est un défi lancé à Dieu et voué à l'échec. Dieu aura le dernier mot. Et Villiers, avant d'écrire les derniers chapitres, a dû se dire que si les hommes abandonnent Dieu, c'est pour prendre sa place. C'est exactement ce que fait Edison quand il recrée le monde dans son laboratoire. Voilà pourquoi ce roman est d'une actualité brûlante. L'homme moderne est parti et bien parti pour redéfinir l'humanité. La science et le progrès sont les supports indispensables à la conquête de ce nouveau monde sans Dieu, ce monde parfait et parfaitement juste, ce monde parfaitement bon, où l'homme repoussera sa mort, choisira le sexe de ses enfants, éliminera les tares humaines, changera la fonctionnement du cerveau humain grâce à l'informatique, abolira peu à peu l'humanité biologique pour la remplacer par une humanité à l'intelligence totalement artificielle grâce aux implants. Le monde moderne est une machine à défier Dieu. Nous sommes peut-être plus proches de *L'Eve future* que ne l'était Villiers de l'Isle-Adam en son temps.

LARS KLAWONN

¹ Villiers de l'Isle-Adam, *L'Eve future*, Editions Gallimard, folio classique, 1993.

Revue de presse

L'image romantique des révolutions

Le *Courrier de Russie* (www.lecourrierderussie.com), qui a toujours présenté des articles assez modérés et objectifs sur les événements survenus en Ukraine au cours de ces derniers mois, a publié le 4 avril un long article d'Inna Doukina intitulé «Pourquoi les habitants de la Crimée ont-ils dit oui à l'intégration à la Russie?» Entre autres arguments, elle évoque la crainte de rester dans un Etat complètement déstabilisé:

[...] Les Européens ne conservent souvent de leurs révolutions qu'une image romantique, ayant depuis longtemps oublié toutes les horreurs qu'elles portaient. Ils idéalisent généralement les révoltes populaires, refusant d'en voir l'aspect destructeur. Dans leur esprit, ceux qui descendent dans la rue et exigent la démission du gouvernement ont nécessairement raison, et il ne reste au pouvoir qu'à se plier à leur volonté.

Les Européens vivent souvent dans l'illusion que toute révolte et toute destitution du pouvoir sont nécessairement positives. Ils estiment également qu'on peut renverser impunément des chefs d'Etat, et que le dirigeant nouveau sera forcément meilleur que le précédent. [...] On l'oublie trop, mais un Etat est un mécanisme éminemment plus subtil que celui d'une montre suisse, et on ne peut pas le briser un jour en espérant qu'il se remettra à fonctionner parfaitement dès le lendemain.

Ce constat que les Européens semblent avoir oublié, les Russes s'en souviennent: il ne s'est pas écoulé un siècle depuis leur Révolution et, si elle a apporté sa dose de progrès, on se demande toujours si le prix à payer était raisonnable.

[...] Vu de loin, cet épisode de l'histoire de l'Ukraine peut paraître exci-

tant; mais parmi ceux – nombreux – qui saluent la révolution ukrainienne depuis l'étranger, ils sont peu à vouloir venir la côtoyer de plus près. [...] Allez savoir pourquoi, tous préfèrent – et c'est aussi vrai pour les Russes que pour les Occidentaux – vivre dans un pays où les pompiers, les ambulanciers, les chauffeurs de bus, les juges et les policiers font leur travail, c'est à dire un territoire où l'Etat existe et remplit ses fonctions.

Cette sage analyse vaut évidemment pour bien d'autres cas que celui de l'Ukraine.

P.-G. B.

Pas de servilité!

Pour fêter le 200^e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, certains politiciens ont suggéré qu'une session des Chambres fédérales se tienne dans ce Canton en 2015. Voici ce qu'en pense le député radical valaisan Philippe Nantermod («Pourquoi je ne veux pas de la session des Chambres fédérales en Valais», *Le Nouvelliste* du 2 avril):

A écouter les tenants d'une session fédérale extra-muros en Valais, la venue de 246 parlementaires durant trois semaines engendrera une révolution dans l'attitude de nos Confédérés à l'égard de notre canton. Les partisans d'hier de la LAT changeraient subitement d'opinion s'ils passaient quelques jours dans la Vallée du Rhône. Il suffirait de respirer notre air montagnard pour que les défenseurs de l'impôt successoral se transforment en de farouches supporters de l'impôt au forfait.

La plupart des élus fédéraux a déjà séjourné en Valais. Ce n'est pas à coup de bouteilles de fendant dans des cartotzets que nous refermerons le schis-

me culturel qui se creuse entre la Suisse et le Valais. [...]

Je m'oppose clairement à cette session fédérale en Valais. Inutile, coûteuse, elle n'apportera rien. Elle n'améliorera pas nos relations avec Berne, elle ne résoudra pas la crise identitaire que nous traversons, elle n'apaisera pas la tension politique ambiante. [...]

La réaction de M. Nantermod, inspirée par une fierté toute valaisanne, nous paraît juste. A l'égard des parlementaires fédéraux, pour la plupart d'entre eux agents permanents de la centralisation, il ne faut pas faire preuve de servilité. Et surtout ne pas s'imaginer les séduire à coups de raclettes.

E. J.

On remet la compresse

Dans *L'Hebdo* du 10 avril, M. Alan Cassidy écrit, en relation avec le scrutin fédéral du 9 février dernier, un article intitulé: «Toute une génération s'exclut de la démocratie.» On y apprend que depuis plusieurs années seule une faible proportion des jeunes âgés de 18 à 29 ans participe aux scrutins. Comment remédier à cette situation? Hélas! on retombe toujours dans la même rengaine:

[...] «Il faut plus d'instruction civique à l'école, si possible comme branche en tant que telle», lance Yatin Shah, président des Jeunes PRL argoviens. [...]

Cette proposition a le soutien du président de la Conférence alémanique des directeurs de l'instruction publique, Christian Amsler (PLR). Personne ne naît démocrate, remarque-t-il. «L'école doit aussi contribuer à améliorer la situation. Elle doit impérativement glisser davantage de démocratie

et de compréhension de l'Etat dans son enseignement». [...]

Il faut aussi un engagement au-delà de l'école, souligne la conseillère nationale bernoise Aline Trede (Verts), par exemple en inventant de nouvelles formes d'accueil des jeunes citoyens où on leur expliquerait la pratique du vote et de l'élection. L'initiation serait obligatoire. [...]

Quel fossé entre l'instruction civique scolaire, matière théorique rasoir parce que déconnectée de la réalité, et la pratique des partis. Qui enseignera que le souci premier et permanent des politiciens est de gagner les prochaines élections. Même leurs mots d'ordre pour les scrutins de la démocratie directe sont généralement inspirés par des motifs électoraux. Rien d'étonnant à ce que les jeunes – et les moins jeunes – se détournent de ces joutes partisans.

E. J.

Monumental

[...] La véritable – et unique – métamorphose qu'a véritablement connue Lausanne jusqu'à présent concerne... son syndic! Une métamorphose impressionnante. Alors qu'il affichait quelque 172 kilos (!) le 21 juin dernier, voilà Daniel Brélaz, 10 mois après, ayant perdu plus de 80 kilos [...]

Ainsi s'exprime l'éditorialiste de *Lausanne Cités* du 10 avril.

Son syndic essoré par un régime, son projet *Métamorphose* ensablé, la tour *Taoua* évanouie dans les urnes, que reste-t-il de monumental à Lausanne? Sa dette, bien sûr, et celle-là au moins, on n'est pas près de la voir fondre...

Ph. R.

La cryothérapie Weber

Le vignoble en terrasses de Lavaux fait partie des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le catalogue de l'UNESCO compte à l'heure actuelle un millier de sites qui ont une valeur universelle exceptionnelle et doivent satisfaire à des critères de sélection rigoureux. On distingue les paysages naturels des paysages culturels. C'est dans cette dernière catégorie que Lavaux a été placé. Un paysage culturel résulte de l'œuvre conjointe de la nature et de l'homme. Il illustre l'évolution de la société et les établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et d'atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes, pour reprendre les termes de la Convention du Patrimoine mondial.

Et les terrasses de Lavaux entrent bien dans cette catégorie. Elles sont le résultat du travail de l'homme au cours des siècles. De pentes abruptes et probablement recouvertes de taillis et d'arbres, on a fait des terrasses souterraines par des murs qu'il a fallu sans cesse refaire ou consolider. Ramuz nous l'a rappelé.

Personne ne conteste la beauté du site et l'intérêt qu'il y a à le préserver. Mais chacun a sa méthode.

Celle de Franz Weber et de son initiative sur laquelle nous voterons le 18 mai est radicale. Cette cryothérapie

entend geler toute possibilité d'extension et de développement ou même de reconstruction des bâtiments dans les villages de Lavaux. Les bâtiments existants ne pourraient pas être démolis, sinon à titre exceptionnel et si cela est justifié par des motifs objectifs. Les reconstructions ne pourraient être autorisées que dans les limites des volumes existants et toute construction nouvelle serait exclue à l'exception des constructions souterraines. Il s'agit là de mesures extrêmes puisqu'il y a encore dans les villages des besoins d'agrandissements, de transformations et même de constructions nouvelles, pour certaines parcelles isolées notamment au milieu de secteurs bâtis.

Au musée en plein air de Ballenberg, les bâtiments ne sont ni habités ni utilisés. Comment les habitants de Chexbres, Cully ou Grandvaux pourraient-ils continuer à développer et adapter leurs outils de production et leurs logements avec de telles contraintes?

Pourtant, les contraintes, les habitants de Lavaux les connaissent. Aux règles strictes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire se sont ajoutés les règlements communaux et, à partir de 1979, la loi sur le plan de protection de Lavaux. Il faut encore rappeler les mesures prises pour la protection de la nature, des monuments et des sites. La plupart des villages de

Lavaux figurent dans l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS).

Tout propriétaire qui veut obtenir un permis de construire ou de transformer doit recueillir l'aval de la Municipalité, bien entendu, mais aussi du Service du développement territorial puisqu'on se trouve à Lavaux, de la Section monuments et sites du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique et de la Commission consultative de Lavaux, notamment. Cette dernière est entrée en fonction il y a deux ans.

La Commission est composée d'un représentant de l'Etat, en l'espèce le préfet, qui la préside, de trois représentants des communes et de cinq spécialistes extérieurs à la région. Tout projet doit recueillir son aval avant de pouvoir être soumis à l'enquête publique. Pour accomplir son travail avec rigueur et équité, la Commission a fait établir un guide des bonnes pratiques architecturales qui doit aider les constructeurs et leurs mandataires. C'est aussi une contrainte.

Et à tout cela, il faut ajouter le risque, lors de l'enquête publique, de voir Helvetia Nostra ou l'association Sauver Lavaux se manifester en faisant opposition ou même recours.

Autrefois, le criminel condamné à l'exposition publique était attaché à un poteau par le cou au moyen d'un collier appelé carcan. A Lavaux, il est attaché

très serré. Franz Weber voudrait que le condamné ne bouge plus du tout grâce à un traitement lourd par le gel. Nous disons non à la cryothérapie qui finira certainement par tuer celui qu'elle prétend sauver.

L'électeur du 18 mai devra également dire s'il accepte la loi du 21 janvier 2014 modifiant la loi sur le plan de protection de Lavaux en guise de contre-projet du Grand Conseil.

Ce contre-projet a été élaboré dans la crainte de voir l'initiative aboutir. Il est mauvais. Il entre trop dans les détails. Il bride les communes en leur ôtant toute responsabilité mais en faisant semblant de leur laisser encore quelques compétences dans les zones bâties. Il crée un outil de planification supplémentaire qui devra être adopté par le Grand Conseil et n'apporte, par rapport à la situation actuelle, que quelques règles tatillonnes. C'est un projet qui donnera du travail aux juristes et compliquera la tâche des constructeurs et architectes sans aucun bénéfice pour la protection de Lavaux. La promesse de quelques subsides pour la réfection des murs a peut-être permis de convaincre des vigneron et habitants de Lavaux peu enclins à accepter ce pis-aller.

Non à la cryothérapie de Franz Weber. Non à l'oligothérapie du contre-projet.

JEAN-MICHEL HENNY

OUI au Gripen

Nous voterons le 18 mai sur la création d'un fonds d'acquisition de vingt-deux Gripen, les avions de combat du suédois Saab. Il s'agit de remplacer notre flotte d'obsolescentes Tiger F-5. Nous ne votons pas sur le principe de leur acquisition, mais sur le moyen de financer le remplacement de matériel militaire vieillissant. Une fois de plus, socialistes, verts et GSa n'attaquent pas la défense frontalement. Gardons à l'esprit que leur programme demande la suppression de l'armée.

Nous ne voulons pas revenir sur les détails techniques. Ils nous échappent dans une large mesure. Le Gripen E, la nouvelle version élaborée sur demande du Conseil fédéral, remplit le cahier des charges fixé par nos forces aériennes. Ce point ne saurait être négligé. Parmi les meilleurs du monde, nos pilotes sont d'exigents professionnels. Il est en revanche passionnant de voir combien les militants socialistes, plutôt habitués aux subtilités de la caisse unique et du salaire minimum, sont devenus des experts en physique aéronautique. Ils nous pardonneront l'ironie.

Nous relèverons en revanche que le Gripen est un avion polyvalent. Il est

capable de remplir des missions d'appui au sol, de combat aérien, de police du ciel, ainsi que de reconnaissance. Simple à entretenir, il convient à notre armée de milice. Certes, il n'a pas l'aura symbolique du Rafale ou de l'Eurofighter. Il serait bon de se souvenir à ce propos que les avions mythiques n'ont jamais remporté de grandes victoires militaires seuls. La bataille d'Angleterre a été gagnée par le trapu Hurricane, non par le romantique Spitfire.

Une armée forme un tout, dans l'espace et dans le temps. Les forces aériennes assurent la couverture de la troisième dimension. Il ne sert à rien d'avoir des troupes au sol si on ne peut leur fournir l'assurance que rien ne leur tombera dessus. De même, les moyens d'observation humains sont limités. Le Gripen, par ses moyens optiques de dernier cri, offre des possibilités bien supérieures à ce dont nous disposons actuellement. Cette campagne est l'occasion de rappeler la complémentarité entre forces terrestres et forces aériennes.

Quant à son prix, il est concurrentiel! 300 millions par an sur dix ans est une somme bien éloignée des mensonges 10 milliards qu'avancent les oppo-

sants. Sans compter que ces 300 millions sont ponctionnés sur le budget courant de l'armée. Une armée qui, ces vingt-cinq dernières années, a consenti à des sacrifices colossaux. Pensons seulement que si le budget de l'armée a faiblement diminué en vingt-cinq ans, le budget de la Confédération a doublé. En comptant l'inflation, la baisse proportionnelle du budget militaire est de 40%. L'armée est comparable à une police d'assurance. La valeur assurée est composée de nos entreprises, de nos centrales nucléaires, de nos institutions, de notre culture ou encore de notre patrimoine. Le meilleur courtier ne trouvera pas moins cher que le budget actuel.

L'argument selon lequel trente-deux F/A-18 *Hornet* suffisent à assurer la sécurité du ciel helvétique est faux du nez à l'empennage. Ils permettent effectivement de surveiller le ciel par temps calme. En revanche, il suffit que deux conférences internationales aient lieu en Suisse au même moment, pour que les vieux Tiger de la patrouille suisse doivent être réarmés. Cela s'est produit en janvier dernier. Il était pour le moins surprenant de voir les ailes rouges et blanches de notre escadrille d'honneur équipées de missiles *sidewinder*. Notre aviation eut alors un air bien guignolesque. C'est dire si nos forces aériennes méritent d'être rééquipées. Qui se souvient que les Tiger, lancés en 1964, ne sont plus construits depuis 1987? Le soussigné n'était pas encore né... La responsabilité de cette situation absurde n'incombe pas à nos militaires. Elle revient aux coupes budgétaires insensées exigées par la gauche en matière militaire depuis 1989.

* * *

L'argumentation générale des opposants, les principes qui sous-tendent leur action, sont faux et dangereux. L'idéologie du gentil pacifisme mondialiste et confortable ne rend pas seulement aveugle, elle finit par tuer. Que

l'homme soit mauvais est un donné. Les postmodernes pensent que renommer la réalité la fait se plier à leurs désirs. Cela n'est pas vrai.

Cette argumentation ne propose par ailleurs aucune alternative au Gripen autre que des discours mensongers sur leur inutilité. Lorsqu'elle cite l'exemple de l'Autriche qui ne dispose que de quinze Eurofighter, elle oublie que l'Autriche est dans l'OTAN. Peut-être veulent-ils voir la Suisse adhérer à l'Alliance atlantique, autrement dit à l'organisation de défense des intérêts américains dans le monde? Car c'est bien à ce niveau que devrait se situer le débat. Voulons-nous d'une armée à même de garantir notre indépendance et notre neutralité? N'osant pas répondre à la question, nos adversaires la fuient.

Ils brandissent donc la théorie de la montée en puissance. Ils se vautrent dans le confort du «c'est pas demain la veille». Quoi qu'il en soit, depuis le XIII^e siècle, le sort du siècle courant s'est toujours noué entre les années 10 et 20. Nous sommes en 2014, la Russie montre les dents, la Chine construit des porte-avions, les USA cherchent à étendre encore et encore leur pouvoir. Mais la gauche suisse refuse d'acheter des avions de combat. Cherchez l'erreur.

FÉLICIEN MONNIER

LA NATION

Rédacteurs responsables:
Jean-Blaise Rochat
Cédric Cossy

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Votations du 18 mai 2014

Initiative populaire cantonale «Sauvez Lavaux»	NON
Contre-projet du Grand Conseil	NON
Question subsidiaire:	Contre-projet
Arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base	NON
Initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants»	NON
Initiative populaire «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums)»	NON
Loi fédérale sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen	OUI

Une loi malhonnête en perspective

A l'heure actuelle, presque tout le monde paie la concession radio. Perçue par la société Billag à Fribourg, sur mandat de la Confédération, cette taxe se monte à environ 170 francs par année. Or, elle ne touche pas uniquement les personnes qui possèdent un poste récepteur à domicile ou dans leur voiture. Le législateur, qui a vu large, a décidé d'assujettir à la redevance radio quiconque dispose d'un accès au web par le biais d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Le seul moyen d'échapper à la taxe est de renoncer purement et simplement à toute connexion internet. Pour justifier de tels prélèvements – et forts d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral rendu en 2012 –, les limiers de Billag, qui mènent la traque aux mauvais payeurs et aux fraudeurs, invoquent le fait «que vous pouvez écouter la radio sur internet» (*sic!*). Dans le cas de la télévision, en revanche, la détention d'un ordinateur n'astreint pas au versement de la redevance, à moins d'avoir conclu un abonnement pour recevoir les programmes et installé un logiciel à cet effet.

Après être parvenues à taxer les non-possesseurs de radio, les autorités fédérales auraient eu tort de s'arrêter en si bon chemin; la cohérence de la démarche exigeait que l'on s'en prenne également aux gens qui ne paient pas la télévision, faute de poste. C'est ainsi que, le 12 mars dernier, le Conseil national a avalisé un projet du Conseil fédéral qui introduit désormais une redevance radio/TV universelle, présumée à 400 frs par an. Cette fois, on a vraiment mis le paquet, puisque la nouvelle taxe frappera non seulement les personnes dépourvues de radio et de télévision, mais également celles qui n'ont pas de connexion à internet. Le lien juridique établi précédemment entre l'accès potentiel aux émissions et le paiement de la redevance a maintenant disparu, preuve qu'il ne s'agissait que d'un écran de fumée.

Protéger Lavaux sans Franz Weber

M. Edmond Chollet n'est pas l'homme à chercher la vedette. Et le voilà propulsé à la «une» de l'actualité cantonale, à cause de la votation prochaine sur Lavaux, dans un film sur la protection du vignoble et même sur une affiche grand format! Il le mérite bien d'ailleurs, pour avoir stoppé à la fin des années soixante le développement anarchique des constructions dans la commune de Villette, dont il était le jeune syndic, avec imagination et ténacité, selon un système original et potentiellement efficace. Et c'est justement ce système, ainsi que les circonstances de l'époque, qui font l'objet du film de 30 minutes environ dont nous recommandons la vision¹.

Le documentaire réalisé par MM. Thierry Bovay et Marc Comina retrace avec précision et impartialité le cheminement de l'aménagement du territoire de Lavaux, depuis l'époque de la première surchauffe (l'Expo de 1964 était en immenses photomontages ce que seraient les coteaux trente ans plus tard en l'absence de mesures protectrices) jusqu'au dénouement de l'affaire de Villette en 1972, et même après. On y évoque les grands chantiers du moment, les vues hardies de Jean-Pierre Vouga, les règles de droit prévalant en ce temps-là, et bien entendu le cas de Villette: un projet de trois villas en pleines vignes, le refus de la municipalité, l'obligation où elle se trouvait de présenter un plan de zones, la collocation de 93% du vignoble en zone inconstructible contre 7% en zones à bâtir, contiguës au village du bas et au hameau d'Aran (avec un

Certes, dans la nouvelle loi, des exonérations sont prévues en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, ainsi que des résidents en EMS. En revanche, les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 fr. devront passer à la caisse. Cette dernière mesure, conçue de manière générale, est d'autant plus incompréhensible que les gens qui se rendent chaque jour dans une entreprise y vont en principe pour travailler, plutôt que pour se distraire avec de l'audiovisuel.

D'un point de vue juridique, une taxe se distingue d'un impôt en ce sens que son produit est affecté au financement d'une prestation spécifique. A l'instar de la TVA, elle se fonde en général sur la consommation effective de biens ou de services; elle finance également certains coûts assumés par les collectivités publiques, comme l'élimination des déchets; parfois, elle prend la forme d'une compensation pécuniaire, c'est-à-dire qu'elle rachète une obligation légale non remplie: il en va ainsi de la taxe militaire ou de la taxe non-pompier. Concernant la radio et la télévision, à la fois biens et services, l'introduction d'une redevance généralisée et obligatoire, sans rapport avec la consommation, constitue en réalité une hausse d'impôt déguisée en taxe.

Afin de justifier ces prélèvements abusifs, les promoteurs de la redevance radio/TV invoquent les nouvelles technologies, en particulier internet, qui permettraient à chacun d'accéder aux programmes des chaînes, indépendamment de la possession d'une radio ou d'un téléviseur. L'argument est d'autant plus spécieux que la diffusion sur internet a été décidée et mise en œuvre par les médias eux-mêmes, et non par les personnes dépourvues d'appareil. Il est raisonnable de penser que la plupart d'entre elles – tel le soussigné – ne souhaitent tout simplement pas voir ces programmes et

projet architectural dans le style des maisons vigneronnes), le mécanisme de compensation qui attribuait aux propriétaires frappés par une expropriation matérielle une surface en zone constructible. Puis l'appel à Franz Weber par des opposants locaux, à l'initiative de l'avocat Marcel Heider (longuement interviewé dans le film), l'acceptation du plan en votation populaire communale, et le lancement de la première initiative Weber en 1973 qui allait bloquer le processus.

On entend les témoignages d'acteurs de l'époque, au premier rang desquels le syndic (mais M. Weber, sollicité, n'a pas daigné répondre), et les commentateurs que cette histoire inspire aujourd'hui à des aménagistes ou à des chroniqueurs. M. Bertil Galland dit son admiration pour M. Chollet, mais le film précise bien qu'il rejoint aujourd'hui la méthode vigoureuse de M. Weber.

Pour avoir mené à chef ce projet novateur, le syndic d'alors a bien sa place au centre de cet intéressant documentaire. Mais pourquoi le présenter sur l'affiche comme «notre Franz Weber», ce qui peut être perçu comme une sorte d'injure? Il n'a pas agi de manière sommaire et fanatique, mais avec réalisme et sens de la nuance. «Notre Franz Weber»? Notre Edmond Chollet, c'est mieux.

J.-F. CAVIN

¹ Visible sur internet, www.notrefranzweber.ch.

encore moins les financer. Par conséquent, si la SSR, imbue de son excellence, craint à tel point que l'on puisse se délecter de ses productions en cachette, elle doit alors les coder et en réserver l'accès à des abonnés, à l'exemple de nombreux sites payants. Quand on sème à tout vent sur le web, il ne faut pas venir ensuite réclamer de l'argent!

Au-delà de ses aspects juridiques et techniques, la redevance obligatoire constitue un enjeu politique important, comme l'ont montré les récents débats au Parlement fédéral. Parmi les adeptes de la nouvelle taxation, on trouve bien entendu les bénéficiaires du système, c'est-à-dire la bourgeoisie de gauche, depuis longtemps surreprésentée dans les médias. Il s'agit principalement des socialistes, alliés au PDC en la circonstance. Sous couvert de défense du «service public», soit d'une télévision d'Etat monocouleur, ces milieux cherchent en fait à garantir durablement une situation de rente à leurs amis journalistes, que pourrait fragiliser à terme l'essor d'une information gratuite et concurrente, voire dissidente, sur internet; ce faisant, la gauche consolide son emprise sur les moyens de communication officiels, qui représentent l'un des principaux leviers de pouvoir dans les sociétés contemporaines. A l'inverse, les parlementaires les plus opposés à la taxe se recrutent surtout

parmi l'UDC, un parti sans véritable encrage médiatique et souvent malmené par les journalistes du sérail.

En promettant de ramener la taxe radio/TV à 400 fr., au lieu des 462 fr. actuels, le projet du Conseil fédéral tend à annihiler toute opposition populaire, rendant quasiment impossible le lancement d'un référendum. Alors que la plupart des ménages sont équipés d'un téléviseur ou plus, comment demander aux citoyens de voler au secours d'une infime minorité de perdants? Pourtant, même les bénéficiaires d'une réduction – probablement temporaire – trouveraient une excellente raison de s'opposer à cette loi inique, étant donné le grave précédent qu'elle crée. En fait, l'avènement d'une espèce de «taxe pour non-consommateurs» ouvre grand la porte à tous les abus, dont chacun risque de faire un jour les frais. Dans une perspective aussi faussée, on pourrait valablement généraliser le paiement de la vignette autoroutière en l'imposant même à ceux qui n'ont ni voiture ni permis de conduire. Cela permettrait de régler une fois pour toutes les problèmes d'encaissement et de fraudes, motifs invoqués à l'appui de la redevance radio/TV obligatoire. Nous pensons qu'il faut se dépêcher de faire breveter cette idée avant qu'on ne nous la vole.

ALEXANDRE PAHUD

Juvenilia CXV

Devant le musée de l'Hermitage, je chapitre dûment mes élèves. Certes, leur éducation ne prête pas flanc à la critique et ils sont ordinairement plutôt dociles, mais c'est un troupeau de vingt et je ne suis pas assuré de leur intérêt pour la peinture de Greuze, Chardin ou Lancret. En classe, ils ont accueilli avec tiédeur l'étude des idées de Diderot. Je leur précise que les autres visiteurs ont payé une entrée de musée d'art et non de jardin zoologique.

– Ne vous faites pas de bile, monsieur, c'est comme avec la famille: quand on est à l'extérieur, on sait se tenir.

Pendant la visite, ils se comportent de manière caricaturalement disciplinée: on les entend à peine chuchoter devant les tableaux, comme s'ils adoraient le Saint-Sacrement en quelque crypte; ils filent avec une discrétion de serpent dans les couloirs et les escaliers, suscitent le sourire incrédule des gardiens.

Le lendemain, je les félicite de leur comportement. L'explication ne se fait pas attendre:

– On vous avait bien dit qu'on pouvait se montrer civilisés. Donc, l'année prochaine, on peut sans souci aller à Amsterdam en voyage d'étude! CQFD.

J.-B. ROCHAT

Le Coin du Ronchon

Moins sept

L'homme qui a vu l'homme qui a vu la femme qui a offert l'ours

La Suisse est émue, endeuillée. Les drapeaux sont en berne. La ville fédérale a été le théâtre d'un double homicide particulièrement épouvantable: dans un accès de folie meurtrière, un père sans histoire, Misha, a tué ses deux enfants, prénommés 3 et 4. (Les officiers d'état civil voient de tout, de nos jours.) Une plainte pénale pour «torture» est annoncée, non pas contre l'irascible progéniteur, mais contre le personnel du zoo. Car c'est bien une famille d'ours qui défraie ainsi la chronique, soulevant les passions des amis des animaux – parmi lesquels des commandos de bobos urbains dont l'amour délirant pour des bêtes qu'ils ne connaissent pas n'a d'égal que la méchanceté glaciale et impitoyable envers leurs voisins humains.

Il n'est évidemment pas question d'admettre que les instincts sauvages d'une bête sauvage puissent être liés de quelque manière que ce soit avec sa nature sauvage. Non, le coupable ne peut être que l'homme. (Dans ce cas précis, la formulation épicienne n'est pas imposée.) Ce sont les responsables du zoo qui ont négligé de mettre en place une assistance psychologique. Ce sont eux qui ont omis

de solliciter le groupe d'intervention de la gendarmerie pour séparer les protagonistes et imposer le placement des enfants dans une famille d'accueil – en attendant de devoir, quelques décennies plus tard, présenter des excuses pour cette politique discriminatoire et verser de substantiels dédommagements.

On s'étonne pourtant que personne n'ait encore songé à désigner le vrai coupable de cette tuerie: Vladimir Poutine! Car les ours Misha et Masha, parents de 3 et 4, ont été offerts à la ville de Berne par l'épouse de l'ex-président Medvedev, allié du maître actuel du Kremlin. Ces ours russes – donc cent fois plus cruels que les autres ours – offerts par la femme d'un ami de Poutine – donc mille fois plus cruels que les autres ours russes – ont forcément été envoyés en Suisse pour commettre un carnage. Berne, Donetsk, même combat contre les tentatives d'annexion du Boucher de Plantigrad!

LE RONCHON

[Face à ces circonstances inquiétantes, on ne saurait trop recommander à nos lecteurs de voter OUI au Gripen le 18 mai prochain.]